

Le 2 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 2 novembre 2020, de 20 h à 21 h en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

171-2020

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code municipal
9. Nomination du maire suppléant
10. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus
11. CCU – Comité consultatif en Urbanisme
 - Demande de dérogation mineure de M. Pascal Garon
 - Demande de dérogation mineure de M. Lucien Bonenfant
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

172-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Patrick Dionne

173-2020

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 53 603,58 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la Régie a reçu une extension afin de finaliser les factures liées au feu de la Tourbière. La majorité des frais sont absorbés par la SOPFEU soit pour les dépenses du 24 au 30 juin. Les dernières factures sont entrées la semaine dernière. La plupart des services incendies ont été payés ainsi que les transporteurs d'eau. La réclamation aux assurances est également réglée.

7. Rapport d'organismes

Mme Manon Bélanger conseillère, informe les membres du conseil qu'elle a eu une première rencontre du conseil d'établissement et qu'elle a été nommée présidente. Plusieurs parents élus au conseil d'établissement proviennent de Mont-Carmel. Un travail est fait afin de lutter contre la violence et l'intimidation dans l'École.

Mme Lynda Lizotte conseillère, informe les membres du conseil qu'elle a assisté à l'Assemblée générale annuelle de l'Association sportive. Un nouveau membre s'est joint à l'équipe. La Bibliothèque poursuit son offre de services et tout va bien.

8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code municipal

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses réalisés de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent.

Le deuxième compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de cet exercice.

9. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT

174-2020

qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire suppléant, afin de substituer au maire lors des séances du conseil, lorsque requis;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la prochaine année.

De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

10. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

11. CCU - Comité consultatif en urbanisme

11.1 Demande de dérogation mineure de M. Pascal Garon

Plan à l'étude ;

La partie A est conforme à la réglementation. Non construite.

ATTENDU QUE la partie C a 28.08 mètres de façade, alors que le règlement mentionne qu'elle doit être de 50 mètres par rapport à la rue privée. Ce Lot est non construit;

ATTENDU QUE cette demande concerne une habitation future qui sera sur une rue privée et que cette rue demeurera privée, car elle n'a pas la dimension réglementaire (moins de 10 mètres), elle ne pourra pas déboucher vers le sud à cause de la zone agricole ;

ATTENDU QUE le 50 mètres de façade requis ne peut être respecté pour la partie B et C;

ATTENDU QUE la rue ne pourra être prolongée vers le sud, car elle serait en zone agricole;

ATTENDU QUE la distance pour la marge de recul sera respectée ;

ATTENDU QU' on conserve quand même des terrains de 3 000 mètres carrés, tel que requis par le règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

175-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de dérogation mineure # 2020-0052 de M. Pascal Garon sur le lot # 4736128 afin d'obtenir une façade de 28.08 mètres sur un terrain à lotir de 3 000 mètres carrés.

11.2 Demande de dérogation mineure de M. Lucien Bonenfant

Une demande de dérogation mineure est demandée afin d'obtenir une façade de 31.58 mètres sur un terrain à lotir de 3 000 mètres carrés.

La norme stipule à l'article 3.3.1 du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Denis que cette largeur minimale doit être de 50 mètres.

Cette demande de dérogation mineure est demandée, car la dimension des terrains minimale exigée étant de 3 000 mètres carrés. On ne peut y arriver sans faire cette demande afin de rencontrer toutes les autres normes du règlement de lotissement.

ATTENDU QUE la partie B a 31.58 mètres de façade, alors que le règlement mentionne qu'elle doit être de 50 mètres par rapport à la rue privée. Une maison est en construction sur ce Lot;

ATTENDU QUE cette demande concerne une habitation qui est sur une rue privée et que cette rue demeurera privée, car elle n'a pas la dimension réglementaire (moins de 10 mètres) et qu'elle ne peut pas déboucher vers le sud;

ATTENDU QUE	le 50 mètres de façade requis ne peut être respecté pour la partie B et C;
ATTENDU QUE	la rue ne pourra être prolongée vers le sud, car elle serait en zone agricole;
ATTENDU QUE	la distance pour la marge de recul est respectée;
ATTENDU QU’	on conserve quand même des terrains de 3 000 mètres carrés, tel que requis par le règlement;
EN CONSÉQUENCE, 176-2020	<p>Il est proposé par M. Patrick Dionne</p> <p>Et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder la demande de dérogation mineure # 2020-0051 de M. Lucien Bonenfant sur le lot # 4008359, Parcelle B afin d’obtenir une façade de 31.58 mètres sur un terrain à lotir de 3 000 mètres carrés.</p>
	<p>12. Correspondance</p> <p>12.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation Annonce d’une aide financière de 31 193\$ afin d’atténuer les impacts financiers des municipalités dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19. Un montant de 21 445 \$ est à recevoir d’ici la fin décembre 2020.</p> <p>12.2 MRC de Kamouraska Projet d’esquisse pour l’embellissement des cœurs du Village</p>
ATTENDU QUE	la MRC de Kamouraska aimerait savoir quelles sont les municipalités qui pourraient être intéressées à participer à un projet d’esquisses pour l’embellissement des cœurs de village dans le cadre du renouvellement de son Entente de développement culturel 2021-2022- 2023;
ATTENDU QUE	le plan d’action de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie prévoit « D’embellir le cœur du village » et que des travaux de réaménagement des côtes sont prévus;
ATTENDU QUE	le projet d’esquisses n’a pas besoin d’avoir lieu en 2021 et qu’il pourrait avoir lieu en 2022 ou 2023.
ATTENDU QUE	le coût de l’esquisse et du plan préliminaire pourrait être partagé moitié-moitié entre la municipalité et la MRC et que la part de la municipalité serait d’environ 2 245\$ (à reconfirmer au moment de conclure l’entente);
ATTENDU QUE	la MRC a besoin d’un avis d’intérêt de la part de la municipalité avant la mi-novembre et non d’un engagement officiel;
ATTENDU QUE	l’esquisse et le plan préliminaire permettent d’avoir un aménagement paysager d’intérêt et de définir des éléments tels les bandes gazonnées, les aires de plantations, les traverses piétonnes, le mobilier tels bancs, poubelles, luminaires, support à vélo, etc.;
ATTENDU QUE	l’esquisse et le plan préliminaire permettent par la suite de faire des demandes de subvention à différents programmes dont ceux pour les municipalités « Amies des aînés » notamment;

EN CONSÉQUENCE,
177-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

appuyé par Mme Manon Bélanger

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

d'informer la MRC que la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie a de l'intérêt pour participer au projet d'esquisse pour 2022 ou 2023 et qu'elle pourra signifier son engagement officiel (ou non) ultérieurement.

**12.3 Fédération Québécoise des Municipalités
*Renouvellement d'adhésion pour l'année 2021***

CONSIDÉRANT la correspondance de la FQM en date du 8 octobre 2020 relative au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme représente toutes les municipalités du Québec auprès des différentes autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion pour l'année 2021 est de 1 142,72 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
178-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de 1 142,72\$ taxes incluses.

**12.4 COSMOSS Kamouraska
*Résolution d'appui à La Grande semaine des tout-petits***

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2020 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que La Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

EN CONSÉQUENCE,
179-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité s'engage à porter le carré-doudou lors de la présente séance afin de souligner La Grande semaine des tout-petits.

**12.5 Centraide Bas-Saint-Laurent
Campagne Centraide 2020**

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires sont en première ligne pour permettre aux ménages de se loger, aux familles de se nourrir, aux jeunes de réussir leurs études et aux personnes isolées, comme les aînés(é), de prendre soin de leur santé;

CONSIDÉRANT QU' en participant à la Campagne 2020 de Centraide, la Municipalité fait partie des organisations qui refusent que les personnes les plus fragiles ou en situation précaire ne soient laissées à elles-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie affecte encore lourdement les personnes les plus vulnérables et que l'appui à Centraide est plus nécessaire que jamais;

CONSIDÉRANT QU' en soutenant un réseau de plus de 50 organismes et projets communautaires primordiaux qui permettent à plus d'une personne sur cinq du Bas-Saint-Laurent de subvenir à leurs besoins de base, de reprendre le contrôle de leur vie, de trouver du réconfort ou de réaliser leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE,
180-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de 100 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent.

12.6 Action Chômage Kamouraska Inc.

Invitation à l'assemblée générale annuelle le 11 novembre 2020 à 19 h 30 par visioconférence.

12.7 Caisse du Centre-Est-du-Kamouraska

Annonce d'une ristourne de 148,78 \$.

12.8 Remerciements pour l'éclairage des jeux de pétanque

M. Jean-Paul Landry adresse des remerciements au maire et conseillers pour l'installation d'éclairage aux jeux de pétanques.

**12.9 École Destroismaisons
Adhésion 2020-2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance afin de renouveler son adhésion en tant que membre de l'école de musique Destroismaisons;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion est de 20 \$;

181-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2020-2021.

13. Autres sujets

Mme Anne Desjardins mentionne que :

Numéros civiques 9-1-1

L'installation des numéros civiques 9-1-1 est terminée. Une vérification a été faite et qu'il est recommandé d'en ajouter.

Un total de 21 pancartes seraient nécessaires afin de compléter l'installation à des endroits stratégiques.
Que l'achat de ces pancartes sera applicable au budget pour l'année 2021.

182-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de 21 pancartes 9-1-1.

Facture d'honoraires – préparation devis d'appel d'offres en services d'ingénierie et tenue du comité de sélection

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a accepté l'offre de services de Mme France Thibault par sa résolution # 110-2018 pour un montant de 6 535 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

que Mme Thibault a travaillé depuis 2018 à la préparation du devis et qu'elle a dû mettre le dossier en veille à plusieurs reprises en attendant les commentaires de divers intervenants, pour clore le dossier en septembre 2020;

CONSIDÉRANT

que la dernière étape étant de tenir un Comité de sélection pour analyser et évaluer les offres de services des firmes d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT

que Mme Thibault présente une dernière facture pour un montant de 3 535 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
183-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture finale à Mme France Thibault pour un montant de 3 535 \$ plus taxes.

**Hydro Québec
Remplacement d'un compteur électrique au Presbytère de la Grève**

CONSIDÉRANT QU'

Hydro Québec a transmis en novembre 2019 une correspondance afin de remplacer le compteur par un compteur communicant;

CONSIDÉRANT QU'

Hydro Québec a mandaté un électricien pour procéder au retrait du compteur et que celui-ci n'a pas pu faire les travaux compte tenu de l'emplacement dudit compteur;

CONSIDÉRANT QU'

un représentant d'Hydro Québec s'est présenté sur place afin de constater les faits et faire ses recommandations;

CONSIDÉRANT QU'

il appartient aux propriétaires de rendre accessible leur compteur;

CONSIDÉRANT QU'

une évaluation a été faite par l'électricien afin de refaire une partie de l'entrée électrique afin de pouvoir y intégrer un nouveau compteur et que les coûts se situent entre 1 500 et 1 800 \$;

EN CONSÉQUENCE,
184-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la firme Jalbertech à faire les travaux nécessaires à l'installation d'un compteur communicant, tel que requis par la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*.

**Appareil de désinfection, coût 1 195 \$ plus taxes
Model Victory chez Dickner.**

CONSIDÉRANT QU' avec la situation actuelle de pandémie liée à la COVID-19 des mesures sanitaires supplémentaires doivent être mises en place afin de limiter la propagation;

CONSIDÉRANT QU' un appareil de désinfection par pulvérisation a été mis sur le marché, soit le *Victory*, disponible chez Dickner Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE des références ont été demandées auprès de deux entreprises quant à la satisfaction de cet appareil et qu'il s'avère qu'ils sont très satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,
185-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un appareil de désinfection par pulvérisation de marque *Victory* au montant de 1 195 \$ plus taxes auprès de Dickner Rivière-du-Loup.

Mme Manon Bélanger demande si le montant décrété par le MAMH afin d'aider les Municipalités avec les coûts et les pertes financières liées à la pandémie de la COVID-19, inclut l'aide promise aux Camps de Jour. M. le maire informe que ce montant décrété par le MAMH couvre tous les frais supplémentaires et pertes de revenus réalisés en 2020 et ceux à venir en 2021.

14. Période de questions

Aucune question portée à l'attention des membres du conseil.

15. Clôture et levée de la séance

186-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauce

LISTE DES COMPTES À PAYER

6 TEM TI INC	34,44 \$
AFFILE-TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts- comité sélection repas)	82,97 \$
BMR AVANTIS	19,63 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	91,32 \$
CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE	50,00 \$
CONFÉRENCE DIALOGUE	9,43 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	505,89 \$
CROIX ROUGE CANADIENNE, QUÉBEC	170,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	646,40 \$
EAU LIMPIDE	55,00 \$
FACTEUR M	925,55 \$
FERME PIERRE GARON	10 922,62 \$
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	80,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10,00 \$
HÉLÈNE BÉRUBÉ	290,40 \$
JALBERTECH	2 122,49 \$
LOCATION J.C. HUDON INC	12,92 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	13 214,30 \$
MOULURES DUBÉ INC	191,44 \$
MRC DE KAMOURASKA	96,50 \$
NATHALIE BLAIS	301,40 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	40,93 \$
PUROLATOR	15,96 \$
RÉAL LÉVESQUE (Remb. Souper fondation de l'Hôpital)	154,70 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	698,47 \$
ROGER DUBÉ	220,75 \$
SEAO	75,12 \$
SUZANNE DUBE	60,99 \$
TERMINIX CANADA	106,59 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	4 572,22 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	5 274,07 \$
	SOUS-TOTAL 41 627,38 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2020

SALAIRES (OCTOBRE 2020)	6 191,84 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2020)	3 219,31 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	888,09 \$
VIDÉOTRON	315,16 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 167,76 \$
FRAIS BANCAIRE	194,04 \$
	SOUS-TOTAL 11 976,20 \$
	GRAND-TOTAL <u>53 603,58 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 2 novembre 2020

Annexe

Résolution

173-2020

 Par: Anne Desjardins
 Directrice générale
 Secrétaire-trésorière